

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestieres

En vigueur au 01/04/2008 (Dernière actualisation de la page 01/04/2008)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89 EUR/m3		3.11
90 et plus	EUR/m3	2.56

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.05
120/179	EUR/m3	1.76
180 et plus	EUR/m3	1.44
toutes catégories	EUR/m3	1.80

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	7.37
1b.Qualité trituration	EUR/stère	7.37
2.Houppier peuplier	EUR/ton	7.05
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	5.67
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	5.67
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.65

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	19.86	2.25
31/40	EUR/m3	12.75	2.25
41/50	EUR/m3	8.52	1.70

51/60	EUR/m3	6.51	1.70
61/70	EUR/m3	6.23	1.70
71/119	EUR/m3	5.67	1.40
120 et plus	EUR/m3	4.56	1.09

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	5.09
70/89	EUR/m3	4.26
90 et plus	EUR/m3	2.84

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT 1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.78	0.52
90 et plus	EUR/m3	0.52	0.37

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	5.09	8.52

1.3. ESSENCE: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	8.89
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	9.68
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	9.68